

Trois-Rivières, le 6 mai 2011

À : **Samson Bélair/Deloitte & Touche, s.e.n.c.r.l.**
1500, rue Royale, bureau 250
Trois-Rivières (Québec) G9A 5L9

ET : **Malette S.E.N.C.R.L., Comptables agréés**
3075, chemin des Quatres-Bourgeois, bureau 200
Québec (Québec) G1W 5C4

ET : **Autorité des marchés financiers**
800, square Victoria, 22^e étage
C.P. 246, Tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3

ET : **Alberta Securities Commission**
250-5th St. SW, Suite 600
Calgary, Alberta T2P 0R4

ET : **British Columbia Securities Commission**
701 West Georgia Street
P.O. Box 10142, Pacific Centre
Vancouver, British Columbia V7Y 1L2

OBJET: AVIS DE CHANGEMENT DE VÉRIFICATEUR

Madame, Monsieur,

Investissements TSPL Inc. (autrefois IMS Experts-Conseils inc.) (ci-après la « **Société** ») donne, par les présentes, l'avis de changement de vérificateur suivant aux termes du *Règlement 51-102 sur les obligations d'information continue* (« **Règlement 51-102** »), s'appliquant pour les exercices débutant avant le 1^{er} janvier 2011, adopté en vertu de la *Loi sur les valeurs mobilières* (Québec) et aux termes de la *Norme canadienne 51-102 sur les obligations d'information continue* (« **Norme canadienne 51-102** »), s'appliquant pour les exercices débutant avant le 1^{er} janvier 2011, adopté en vertu de la *Securities Act* (Alberta) et de la *Securities Act* (British Columbia) :

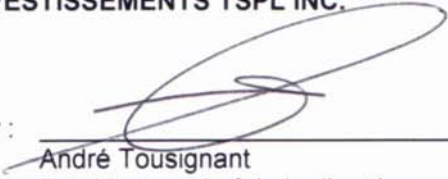
1. le 10 janvier 2011, le conseil d'administration de la Société a choisi de destituer Samson Bélair/Deloitte & Touche, s.e.n.c.r.l. (l'« **Ancien vérificateur** »), à titre de vérificateurs de la Société;
2. le même jour, le conseil d'administration de la Société a choisi Mallette S.E.N.C.R.L., Comptables agréés (le « **Nouveau vérificateur** »), afin de préparer les états financiers vérifiés pour les exercices terminés les 31 août 2008, 2009 et 2010;

3. la Société entend également recommander, lors de la prochaine assemblée générale annuelle de ses actionnaires, la nomination du Nouveau vérificateur à titre de vérificateur de la Société pour l'exercice financier en cours;
4. l'Ancien vérificateur a signé, en date du 28 février 2008 (excepté la note 27, en date du 8 mai 2008) le rapport des vérificateurs portant sur les états financiers annuels de la Société pour les exercices terminés les 31 août 2006 et 2007, et il s'agit du dernier rapport des vérificateurs signé par l'Ancien vérificateur pour la Société;
5. la cessation des fonctions de l'Ancien vérificateur et la nomination du Nouveau vérificateur ont été examinés et approuvés par le conseil d'administration de la Société en date du 10 janvier 2011;
6. le rapport de l'Ancien vérificateur portant sur les états financiers de la Société pour chacun des exercices financiers se terminant les 31 août 2005, 2006 et 2007 ne comportait aucune restriction; et
7. il n'y a pas d'événement à déclarer, soit un désaccord, une consultation ou une question non résolue, tels que ces expressions sont définies au paragraphe 1 de l'article 4.11 du Règlement 51-102 et de la Norme canadienne 51-102, entre l'Ancien vérificateur et la Société.

Nous demandons à l'Ancien vérificateur et au Nouveau vérificateur de bien vouloir i) examiner le présent avis de changement de vérificateur, ii) rédiger une lettre adressée à l'Autorité des marchés financiers et à chacune des commissions des valeurs mobilières de l'Alberta et de la Colombie-Britannique en indiquant pour chaque déclaration contenue dans l'avis de changement de vérificateur s'il est en accord ou en désaccord, ou s'il n'est pas en mesure d'exprimer son accord ou son désaccord et iii) transmettre à l'attention du soussigné la lettre susmentionnée dans les plus brefs délais.

INVESTISSEMENTS TSPL INC.

Par :



André Tousignant
Président et chef de la direction